



Village fleuri "4 fleurs"

1 Le mot du Maire

Dates des guinguettes

2 Changement facturation assainissement

Halte aux rumeurs

Transport scolaire

3 Compte rendu du Conseil

4 Municipal du 25 Janvier

4

5 Compte rendu du Conseil

6 Municipal du 29 Février

7

7 Compte rendu du Conseil

8 Municipal du 21 Mars

9 Compte rendu du Conseil

10 Municipal du 15 Avril

Déchets verts et encombrants

11 Demande d'information pour la suppression de haies

Déjection canine

12 Démonstration d'hydro-modélisme

Bal Folk Maubuissons

Démo Danse Country &

Chili Con Carné

Dates à retenir



Le P'tit Frambaldéen

MAI 2016 N°2

Le mot du Maire

Chers Frambaldéens,

Le printemps rechigne à pointer le bout de son nez mais l'équipe municipale est à pied d'œuvre pour préparer la nouvelle saison et accueillir nos visiteurs cet été. Le fleurissement demeure notre cheval de bataille et vous devez continuer à embellir vos façades et jardins qui font la fierté de tous et notre renommée Nationale. Notre prestige a toujours été le fruit des engagements de la Municipalité bien entendu mais il n'est rien sans l'implication de vous tous, fiers habitants de ce magnifique village qui œuvrez chaque année à son embellissement. Votre collaboration est aujourd'hui, plus que jamais prépondérante pour le maintien de notre statut « 4 Fleurs » qui dure depuis bientôt 30 années et que nous partageons dans le Département, simplement avec Bagnoles. Cette année, d'ailleurs, le Jury Départemental viendra faire son inspection fin Juillet, je compte sur votre vigilance. Côté projets, le conseil municipal s'était engagé à maintenir les commerces existants et développer l'offre touristique. C'est dans ce sens que nous avons décidé la reprise du Bar-Restaurant «Le Coquelicot ». Les démarches administratives afin d'obtenir les aides financières aux travaux sont fastidieuses et chaotiques. Nous avons décidé de mettre en place un couple exploitant le commerce pour début Juillet et de ne commencer les aménagements qu'après la saison. Le couple candidat étant choisi, nous entamons la rédaction du compromis de bail commercial quand est survenu de leur côté un grave problème de famille annulant tout projet de reprise. Le groupe de travail a, de suite relancé les recherches. Notre intention de mise en valeur du camping va bon train puisque le Quartier des Logements atypiques a vu le jour par la mise en place de Foudres avant de voir arriver pour la saison prochaine, quatre autres hébergements d'un style différent.

La saison touristique est d'ores et déjà programmée. Les activités du Plan d'eau ont commencé début Mai. Le 26 Juin, aura lieu une journée Country avec repas «

Chili Con Carné » sous le Préau de la Buvette. Vous pouvez déjà réserver vos places. Le 16 Juillet accueillera un grand Bal Folk avec le Groupe Maubuissons, d'une grande réputation pour les connaisseurs. De Juillet à mi-Aout, les guinguettes au bord de l'eau redoubleront d'activité. Le clou de notre saison demeurera Les Flories d'Antan dont les préparatifs vont bon train. Cette Fête connaît toujours une grande réussite auprès du Public. Elle demeure une formidable aventure humaine grâce à vous tous, les 200 bénévoles de toutes les générations, qui vous impliquez depuis 23 ans. Ce succès est une formidable récompense collective, je tiens à tous vous remercier pour l'assiduité dont vous faites preuve.

Tous les vendredis de 18h à 23h
A Partir du 1er Juillet 2016

GUINGUETTE
AU BORD DE L'EAU



Entrée : 6 €

1 crêpe
et 1 bolée
de
cidre
offertes

ANIMÉE PAR

Stéphane FAUNY : vendredi 1er Juillet

Philippe RENAULT : vendredi 8 Juillet

Stéphane FAUNY : vendredi 15 Juillet

Didier GILBERT : vendredi 22 Juillet

Yannick SOURDIN : vendredi 29 Juillet

Jonathan DROUIN : vendredi 5 aout

Mairie – Place de l'église 61350 Saint-Frambault / Téléphone : 02.33.38.32.22

Fax : 02.33.38.02.47 / e-mail : accueil@saint-frambault.com Site internet : www.saint-frambault.com

Ouvert du Mardi au Samedi de 9h00 à 12h00

Changement facturation assainissement

La facturation de l'assainissement est effectuée en régie par le personnel administratif. Considérant la lourdeur de la tâche pour les secrétaires, cette mission est confiée à la STGS qui facture déjà l'eau. Cette tâche serait réalisée à titre gracieux et se fera progressivement comme suit:

- La commune facturera, courant mai 2016, les consommations assainissement 2015 (jusqu'à décembre) ;
- Habituellement la commune facture l'abonnement de l'année en cours soit tout 2016 ;
- STGS a déjà facturé l'abonnement eau jusqu'au 30 juin 2016,
- Pour l'eau potable : STGS facturera en juillet 2016 les consommations du 1^{er} semestre 2016 ainsi que les abonnements eau potable du second semestre 2016 ;
- Pour l'assainissement : STGS facturera en juillet 2016 les consommations du 1^{er} semestre 2016 ainsi que les abonnements **du 1^{er} et du second semestre 2016. La commune ne facturera donc aucun abonnement 2016 hormis pour certaines résiliations du 1^{er} semestre 2016 ;**
- Pour les nouveaux entrants du 1^{er} semestre 2016, STGS facture l'eau et l'assainissement depuis leur date d'entrée ;
- Pour les sortants déjà facturés par STGS en eau potable, sur la base d'un fichier transmis par STGS, la commune facture les consommations et abonnements assainissement jusqu'à la date de sortie des abonnés ;
- Pour les sortants non facturés en eau par STGS, STGS facture la consommation assainissement et l'abonnement jusqu'à la date de sortie.

STGS enverra une note explicative avec ses premières factures d'assainissement en juillet.

Halte aux rumeurs

Des fausses rumeurs circulent à Saint Fraimbault au sujet de l'avenir du salon de coiffure. Céline Plumail, la propriétaire de « **Escale Coiffure** », tient à rassurer ses clients et les frambaldéens. Elle n'a en aucun cas envisagé de quitter Saint Fraimbault et donc de vendre son commerce. Elle tenait à rétablir la vérité pour les personnes qui fréquentent ou qui ont fréquenté son salon de coiffure.



Escale coiffure
salon mixte
Céline Plumail

TRANSPORTS SCOLAIRES EN CAR

Tu es ½ pensionnaire ou interne, domicilié dans l'Orne
et tu dois prendre le car

INSCRIS-TOI DÈS JUIN SUR WWW.ORNE.FR

CAP ORNE
CARTE 2016-2017
TRANSPORTS SCOLAIRES

ARGENTAN
FLERS
Écouché
DOMFRONT
ALENÇON
La Ferté-Macé
Sées
PUTANGES-PONT-ÉCREPIN

Attention
Au-delà du 31 juillet 2016
10 € de frais de dossier supplémentaires
pour toute demande de renouvellement sans
changement d'établissement ni de domicile.

Pour t'inscrire
en ligne
Flashe ici

Inscriptions
Directement sur www.orne.fr
et pour plus d'information : 02 33 81 61 95

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 Janvier

LE COQUELICOT : CHOIX DE L'ARCHITECTE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé l'acquisition du restaurant « Le Coquelicot » et que suite à la visite des locaux, des travaux de réhabilitation doivent être réalisés avant l'ouverture et qu'il est nécessaire de recourir à un architecte.

Trois architectes ont été consultés :

- Agence BOUILLY-NICOUX de Laval,
- BOULAND Jacques de Domfront,
- Atelier JSA de La Ferté Macé.

L'agence BOUILLY-NICOUX, après avoir visité les locaux, a décidé de ne pas donner suite au dossier, n'étant pas en mesure de répondre dans les délais.

Monsieur le Maire présente les deux autres propositions au Conseil Municipal. La rémunération est exprimée en % du montant HT des travaux :

- BOULAND Jacques 10.00 %
- Atelier JSA 9.80 %

le Conseil Municipal RETIENT Monsieur BOULAND Jacques pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation du Restaurant le Coquelicot.

LE COQUELICOT : PLAN DE FINANCEMENT

la réhabilitation du Restaurant « Le Coquelicot » devra être gérée en deux dossiers en fonction de l'assujettissement ou non à la TVA.

Partie HABITATION	Partie COMMERCE
Non assujetti à la TVA et non éligible au FC TVA → Dépenses en TTC	Deux options de TVA en fonction de la superficie : Commerce ≥ 50 % Habitation → TVA à 20 % Commerce ≤ 50 % Habitation → TVA à 10 %

Les travaux de réhabilitation sont subventionnables au titre de la DETR et dans ce cas, les loyers seront encadrés. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des délais indicatifs de réalisation : partie technique de l'ordre de 14 semaines, Subvention DETR. les travaux ne doivent pas démarrer avant la notification de la subvention.

Compte tenu de ces éléments, il est décidé de traiter l'affaire dans sa globalité, mais de façon distincte pour la TVA, en priorisant le local commercial.

Compte tenu des délais et du souhait de réouverture pour le 1^{er} mai, un groupe de travail est créé pour l'appel à candidature concernant la gérance : Gérard GAUTIER, Béatrice GERAULT, Jérôme LEDAUPHIN, Eric LEROUX, Sophie HAVARD et Pierre REMANDE.

MISE EN VALEUR DU COMPLEXE TOURISTIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE

Monsieur PUEYO, Député, peut attribuer une subvention parlementaire à la Commune de Saint-Frambault. Par courrier en date du 26 septembre 2015, Monsieur PUEYO a été informé du projet de la mise en valeur du complexe touristique. Monsieur le Maire finalise le dossier afin de solliciter cette subvention parlementaire.

TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Fiche 1 Voie communale n° 14 LAUNAY	10 350 € HT
Fiche 2 Voie communale n° 104 (Entre RD 223 et RD 829)	3 115 € HT
Fiche 3 Voie communale n° 206 (Entre RD24 et VC 15)	3 600 € HT
Fiche 5 Voie communale n° 13 « Tessé »	2 525 € HT
Fiche 6 Voies communales 11°202 et 10 (RD 24 vers le Pont Richard)	28 233.51 € HT
Soit un montant de travaux de	67 413.51 € HT
Quota CDC 2016	43 845 € HT
Reliquat 2015	3 978.51 € HT
TOTAL 2016	19 590 € HT

LOTISSEMENT DE L'ORRIÈRE: ESQUISSE DE LA NOUVELLE TRANCHE

le Cabinet KALIGEO de Changé a été sollicité pour remettre une proposition concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la nouvelle tranche du lotissement . Le conseil municipal décide de lui confier la maîtrise d'œuvre du futur lotissement . Le diagnostic hydraulique sera confié à DM'eau.

ALARMES POUR LA BUVETTE ET L'ATELIER MUNICIPAL

Au vu des différents actes de vandalisme que la Commune a connu au cours de la saison 2015, la buvette du plan d'eau et les ateliers municipaux vont être équipés d'un système d'alarme. Trois organismes ont été consultés : Service Ouest Service, Crédit Agricole, Crédit Mutuel. L'offre retenue est la proposition du Crédit Mutuel.

CREATION DE POSTES EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI 2016

il a été décidé de ne pas renouveler la convention avec la DIREECTE concernant les chantiers d'insertion en CDDI . Il rappelle que ces contrats étaient recrutés pour le service technique et fleurissement. le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) correspondrait mieux à nos attentes. Dans notre cas le CUI prend la forme d'un CAE « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ». L'Etat prend en charge 80% au minimum de la rémunération correspondant au SMIC et exonère les charges patronales de Sécurité Sociale. Ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés. Plusieurs CAE pourraient être recrutés au sein de la commune pour exercer les fonctions d'entretien d'espaces verts, de bâtiments ou de voirie à raison de 20 heures par semaine annualisables.

BUDGET REGIE TOURISME ET LOISIRS : CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI 2016

Un nouveau frambaldéen a réalisé un audit du tourisme à Saint-Frambault et a présenté un projet de développement touristique de la Commune. Monsieur le Maire indique qu'il est éligible au CAE (Subvention à 85% du SMIC sur la base de 20h/hebdomadaires). Une simulation a été réalisée en prenant en compte qu'il participerait au fonctionnement de la buvette. Le montant restant à charge est sensiblement identique à 2015. le Conseil Municipal décide de lui faire cette proposition et de le recruter en CAE pour redynamiser le tourisme frambaldéen, le camping et participer au fonctionnement de la buvette sur la période estivale.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU MAIRE

Contrat d'assurance GROUPAMA : renégociation suite à l'achat du Restaurant le Coquelicot.
Cotisation annuelle 2016 de 5 954 € au lieu de 6 599 €

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 Février

BUDGET COMMUNE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Monsieur le Maire rappelle les principes d'attribution des subventions fixés en 2015 :

- Demande se rapprochant le plus de la population frambaldéenne
- Obligation de fournir un bilan et un budget prévisionnel
- Etablissements scolaires : Pas de participation au fonctionnement
- Sorties pédagogiques : 35 € par élève.

3 nouvelles demandes sont arrivées depuis la Commission et il est suggéré, pour 2017, de faire paraître un article de presse indiquant la date limite de dépôt des demandes de subventions.

Les subventions votées sont les suivantes :

- . A.D.M.R. DOMFRONT / PASSAIS : 150 €
- . Association Sportive Passais / Saint-Frambault : 1 000 €
- . AFM TELETHON Flers : 200 €
- . C.L.I.C. du Bocage : 100 €
- . Le Souvenir Français : 50 €

BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : SUBVENTION 2016

Les Secouristes de Passais assurent la sécurité notamment à la fête des Flories d'Antan sans contrepartie financière. En conséquence, une subvention de fonctionnement de 300 € est accordée à l'Association des Secouristes chaque année.

SUBVENTION AU C.I.A.S. DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DOMFRONTAIS : BANOUE ALIMENTAIRE

Monsieur le Maire donne lecture des 2 courriers du C.I.A.S. de la Communauté de Communes du Domfrontais concernant le fonctionnement de la Banque Alimentaire. Le premier courrier informe la Commune des nouveaux critères d'attribution de l'aide et le deuxième de la participation financière demandée aux communes hors territoires pour l'année 2015. Celle-ci correspond aux 33 repas servis à 2 familles frambaldéennes, au prix de 4 € par repas, soit 132 € sur l'année 2015.

le Conseil Municipal décide de verser la somme de 132 € au C.I.A.S. de la Communauté de Communes du Domfrontais,

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

Propositions de la Commission Finances pour les orientations budgétaires 2016.

Le Coquelicot	60 000,00	Acquisition
Le Coquelicot	150 000,00	Travaux HT
Gîte de Bellevue : Insonorisation	5 500,00	HT - Pose de gyptone
Eglise : Chauffage, réfection de tuyaux	1 742,98	
Eglise : Toiture RESTE A REALISER	17 746,06	
<u>MATERIELS</u>		
Buvette : caisse enregistreuse	2 200,00	Etudier le coût de la location
Fêtes : barnum 6 m x 8m	4 000,00	complet
Mairie : sonorisation Enceintes	1 200,00	
Salle polyvalente défibrillateur	1 000,00	OUI si subventionné à 100%
Matériel technique : perforateur burineur	245,00	
Matériel technique : scie sauteuse	233,00	
Téléphone portable		
<u>AMENAGEMENTS</u>		
Aménagement du plan d'eau captage des sources	7 600,00	COURTEILLE estimation 2015 Eligible DETR
Plan d'eau : cheminement piétonnier	29 200,00	Voir devis en détail
Devis COURTEILLE		Eligible DETR
Voirie Rue des Tisserands		Proposition bicouche à 10 001,52 €
Aménagement trottoir (enrobé)	12 023,28	Non retenu - pas fiable sur la durée
Mairie : jardin public		Eligible DETR – A chiffrer
Relèvement des tampons assainissement et bouches à clé	2 100,00	
Sécurisation carrefour Nadia	746,30	
Signalisation centre bourg – Etude TTC	1 260,00	Voir pour une autre proposition
Camping : achat de 2 foudres	1 500,00	
Camping : Aménagement (Travx en régie), mobilier et matériel	7 000,00	
<u>ESTIMATION</u>	305 296.62	
<u>Dépenses nouvelles en Fonctionnement</u>		
Atelier : télésurveillance		

Plan d'eau : curage	17 000,00	
Equipements nécessaires à la labellisation accueil vélo	158,51	Fonctionnement

COURS DE ZUMBA : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR L'ANNÉE 2016

Le Conseil Municipal renouvelle la location de la Salle Polyvalente pour assurer les cours de Zumba pour le tarif de 15 € par séance.

CAMPING : TARIFS 2016

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du camping pour l'année 2016 comme suit :

- Pour 1 ou 2 personnes (gratuit jusqu'à 7 ans) 10.00 €
- Par personne supplémentaire 3.00 €
- Electricité 2.50 €
- Garage mort en saison 3.25 €
- Garage mort hors saison 1.10€

Le tarif de location des foudres sera étudié ultérieurement.

CONVENTION STGS SIAEP COMAVA ET SAINT-FRAIMBAULT CONCERNANT LA FACTURATION ET LA PERCEPTION DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

La facturation de l'assainissement est effectuée en régie par le personnel administratif. La STGS qui facture l'eau a été contactée pour connaître les conditions financières si la commune leur confiait cette tâche. La STGS a répondu que la facturation de l'assainissement serait réalisée à titre gracieux. Considérant la lourdeur de la tâche pour les secrétaires, cette mission est confiée à la STGS. La convention prendra effet au 1^{er} janvier 2016 pour la durée du contrat de délégation du service public d'eau potable de STGS.

PIÉGEAGE DES NUISIBLES : INDEMNITÉ A M. PENELET MICHEL

Monsieur PENELET Michel assure le piégeage des animaux nuisibles sur la Commune. Monsieur PENELET a transmis un décompte correspondant aux achats de nourriture et autres frais pour l'année 2015-2016 qui s'élève à 325.50 € et le conseil municipal décide de lui rembourser ses frais.

LE SOUVENIR FRANCAIS

6 soldats Morts pour la France sont inhumés dans le cimetière communal. Le Souvenir Français peut intervenir sur l'entretien de ces tombes à condition qu'il bénéficie d'une concession perpétuelle gratuite. Les familles qui le souhaitent doivent transférer leur concession au Comité du Souvenir Français. Par mail en date du 14 décembre 2015, la Famille de Jean-Baptiste FIAULT autorise le Souvenir Français à restaurer et entretenir sa tombe. Le Conseil Municipal décide d'accorder à titre de reconnaissance publique, des concessions gratuites et perpétuelles pour la sépulture des enfants et des personnes de la Commune «Morts pour la France».

VENTE DE FOIN -ANNÉE 2016

Le fanage du foin était assuré par Monsieur et Madame BARBE Jean-Louis. Une partie était conservée pour nourrir la jument, le reste leur était vendu pour 50 €. Monsieur CAMPIN Stéphane demande à faire la récolte 2016. Le Conseil Municipal est décidé de vendre la récolte de foin 2016 à Monsieur CAMPIN Stéphane pour la somme forfaitaire de 50 €.

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A MONSIEUR BEAUPERE

Suite à une demande reçue en Mairie pour une mise à disposition d'un local, Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition de Monsieur BEAUPERE Alain le local sis 3bis Rue des Tisserands, à compter du 4 mars 2016, et fixe le montant du loyer à 20 € / par mois, payable trimestriellement.

AFFAIRE BOITTIN : DECISION SUITE AU JUGEMENT D' APPEL

Monsieur le Maire relate l'affaire BOITTIN, agent en contrat aidé de 6 mois à temps partiel de 24h, embauché le 13 Mai 2013.

Le 17 Septembre, il a été licencié par le Maire de l'époque pour faute grave.

Contestant le bienfondé de la rupture de son contrat de travail, M. Boittin saisissait le conseil des prud'hommes d'Argentan pour faire valoir ses droits.

Par jugement en date du 17 juin 2014, cette juridiction a :

-dit la rupture du contrat de travail abusive,

-condamné la Mairie de St-Fraimbault à verser à M. Boittin la somme de 1942.58 € au titre des salaires restant à payer, outre 194.25 au titre des congés payés.

-débouté M. Boittin de sa demande de préjudice moral et économique, débouté la Mairie de St-Fraimbault de l'ensemble de ses demandes.

-Condamné la Mairie de St-Fraimbault aux entiers dépens.

Par déclaration reçue au greffe de la Cour, M.Boittin a interjeté l'appel.

En date du 12 Février 2016, la cour,

Confirme le jugement entrepris sauf en ce qu'il, a condamné la Mairie de St-Fraimbault à verser à M. Boittin la somme de 1942,58€ au titre des salaires restant à verser jusqu'au terme du contrat, outre 194,25€ au titre des congés payés y afférents et débouté la Mairie de St-Fraimbault de l'ensemble de ses demandes, dispositions qui sont infirmées.

Condamne la Commune de St-Fraimbault à verser à M. Boittin la somme de 1500€ à titre de dommages et intérêts en répartition du préjudice moral, et 2000€ en réparation du préjudice financier.

Rejette l'ensemble des autres demandes.

Condamne la Commune de St-Fraimbault aux entiers dépens.

L'avocat défendant les intérêts de la Commune nous informe que nous avons 2 mois pour former un pouvoir en cassation, mais nous déconseille d'utiliser cette voie de recours qui ne pourrait qu'engager pour la Commune des frais sans chance de succès. Le Conseil Municipal décide de ne pas former un pourvoi en cassation.

Les honoraires de l'avocat s'élèvent à ce jour à la somme de 6249€, sans compter la dernière plaidoirie.

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 Mars

SUBVENTION D.E.T.R.: CHEMINEMENT PIÉTONNIER DU PLAN D'EAU ET ALLÉES DU PARC DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en valeur du cheminement piétonnier autour du plan d'eau et la réfection des allées du parc de la Mairie. L'objectif est de faciliter l'accès au « tout public », par conséquent, accueillir de nouveaux visiteurs et valoriser notre patrimoine floral. Le coût des travaux est de 34 673.60 € HT, soit 41 608.32 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel prévoit l'intervention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40 % de l'investissement soit 13 869.44 € de subvention au titre de l'action 4-1 « Aide à la valorisation de l'attractivité des communes par la mise en valeur du patrimoine ouvert au public ».

Le Conseil Municipal accepte la réalisation de ce projet tel que présenté, décide l'inscription de ce projet au budget de l'année en cours, et sollicite l'intervention de la D.E.T.R. telle que présentée dans le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

SUBVENTION D.E.T.R.:COMMERCE DE PROXIMITE LE COOUELICOT

Monsieur le Maire rappelle le projet concernant le restaurant « Le Coquelicot » afin de réaliser des travaux de modernisation/remise aux normes suite à l'acquisition des murs et du fonds de commerce (dont licence IV) pour faciliter la reprise et le maintien de cette activité sur la commune de Saint-Fraimbault. Cette opération va être réalisée dans le cadre du maintien du dernier commerce en milieu rural.

Le montant de l'investissement est de 82 100 € HT, soit 86 520 € TTC qui se décompose de la façon suivante :

- acquisition des murs du commerce : 43 000 €
- acquisition du fonds de commerce dont licence IV : 17 000 €
- réalisation de travaux, notamment accessibilité handicapé: 22 100 € HT soit 26 520 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel prévoit l'intervention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 60 % de l'investissement éligible (acquisition murs et travaux : 65 100 € HT), soit 39 060 € de subvention qui représente 47,58% de l'investissement total.

Le plan de financement prévisionnel comporte également la subvention accordée par le Conseil Départemental de l'Ome à hauteur de 20 % de l'acquisition des murs et du fonds de commerce pour 60 000 € avec un plafond d'aide de 10 000 €, soit 10 000,00 € de subvention qui représente 12,18 % de l'investissement total.

La Commune prévoit de financer la somme restante sous forme d'emprunt bancaire pour un montant de 33 040,00 €, soit 40,24 % de l'investissement total.

Le Conseil Municipal accepte la réalisation de ce projet tel que présenté, décide l'inscription de ce projet au budget de l'année en cours, et sollicite l'intervention de la D.E.T.R. telle que présentée dans le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

CONTRAT D'ACTION TERRITORIALE :DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait le compte rendu de son entretien au Conseil Régional avec le chef de cabinet de Monsieur MORIN. La Région se propose de servir d'ingénierie pour les investissements et va se rapprocher du Ministère pour les informer des difficultés rencontrées par les petites communes pour le financement de leur fleurissement.

Lors d'une entrevue avec Monsieur FAUCONNIER du GIP ADECO où Monsieur le Maire a présenté tous les projets possibles à SAINT-FRAIMBAULT, le constat a été fait que certains projets étaient éligibles au contrat d'action territoriale du Pays du Bocage. Monsieur FAUCONNIER a donc préparé le projet de délibération suivant :

Objet : Acquisition et modernisation du Bar Restaurant, modernisation du camping municipal et développement de l'offre touristique. La Commune souhaite développer les activités liées au tourisme et profiter notamment des opportunités liées à la mise en service de la Vélofrancette (Itinéraire Ouistreham/ La Rochelle). Face à cette opportunité, la Mairie de SAINT-FRAIMBAULT souhaite développer une montée en gamme de l'offre touristique.

Dans ce cadre, le conseil municipal a souhaité engager les opérations suivantes :

- Modernisation de l'accueil touristique et développement du camping municipal
- Acquisition et aménagement du bar restaurant de la Commune.

Le coût du programme est estimé à :

- Bar-restaurant :
 - o Acquisition
 - o Travaux (y compris logement pour le futur exploitant)
 - o Coût total : 210 000 € HT
- Camping-Gîte :
 - o Aménagement d'un local d'accueil
 - o Aménagement d'une aire multisports et d'activité ludique
 - o Végétalisation des allées et emplacements
 - o Création d'un site internet
 - o Signalisation Bourg et Complexe touristique
 - o Insonorisation salle de restauration, Gîte de Bellevue
 - o Coût total : 100 000 € HT

L'ensemble du projet est potentiellement éligible au Contrat d'Action Territoriale du Pays du Bocage. Monsieur le Maire propose :

- De valider le programme d'actions tel qu'il a été présenté
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Normandie au titre du Contrat d'Action Territoriale du Pays du Bocage
- D'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires pour financer le programme

A l'issue de cette lecture, Monsieur le Maire précise qu'il va devoir rencontrer Monsieur NURY, Président du GIP ADECO pour lui exposer les projets de la commune.

Le Conseil Municipal valide la délibération ci-dessus présentée.

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 Avril

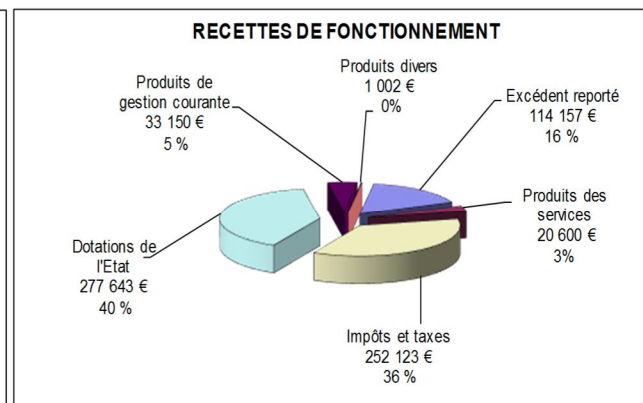
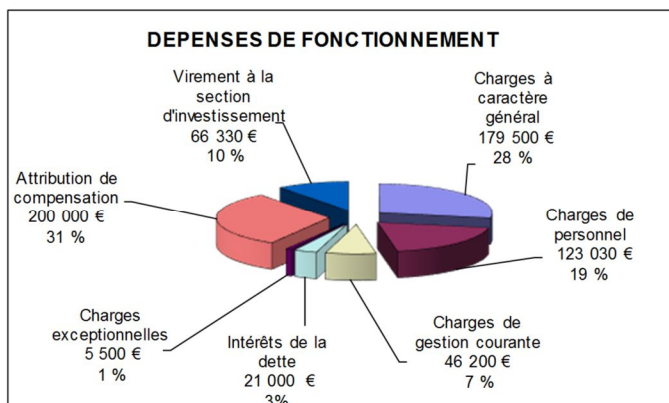
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire commente l'évolution des bases d'imposition 2016 et précise que la baisse des bases de taxes foncières (bâti) est due à la suppression, par l'Etat, de l'exonération de la ½ part supplémentaire pour les veufs. La Commission Finances a souhaité la reconduction des taux pour 2016. Vu le code général relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, ainsi que le Budget Primitif 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 243 123 €, le Conseil Municipal reconduit les taux d'imposition pour l'année 2016, à savoir:

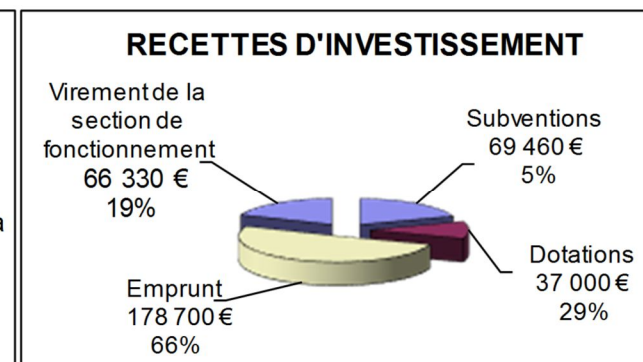
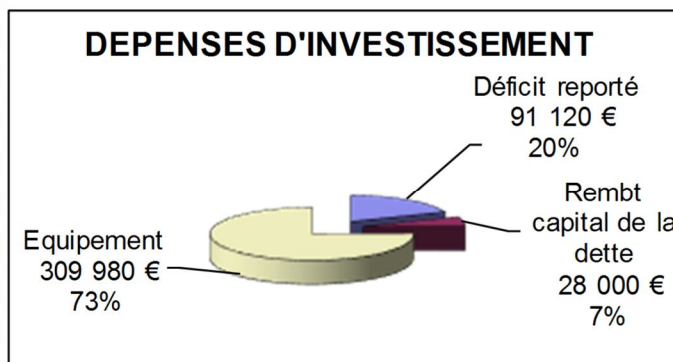
Taxe Habitation	15.42
Taxe Foncière (Bâti)	22.22
Taxe Foncière (Non Bâti)	40.03

BUDGET PRIMITIF 2016 : COMMUNE

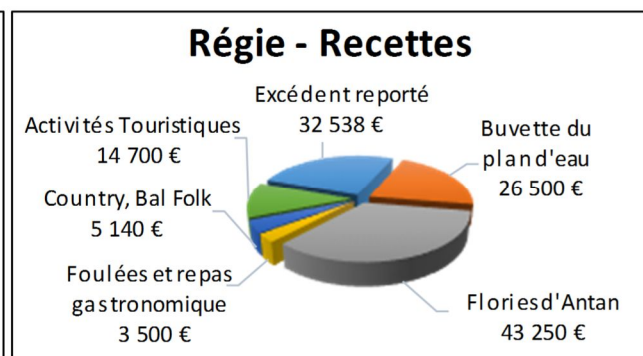
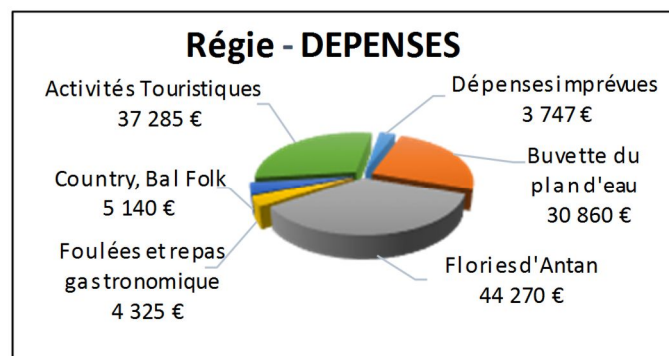
le Budget Primitif 2016 de la Commune adopté par le conseil municipal
Section Fonctionnement:



Section Investissement :



Régie Tourisme et Loisirs :



BUDGET PRIMITIF 2016 : ASSAINISSEMENT

Le budget de l'Assainissement 2016 s'équilibre :

- Section d'investissement à	35 512.43 €
- Section de fonctionnement à	50 208.29 €

Le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2016 de l'Assainissement.

BUDGET PRIMITIF 2016 : LOTISSEMENT DE L'ORRIERE 2

le budget de Lotissement de l'Orrière 2016 s'équilibre :

- Section d'investissement à 27 172.80 €
- Section de fonctionnement à 27 172.80 €

le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2016 du Lotissement de l'Orrière.

LE COQUELICOT : CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE

En date du 25 janvier, le conseil a retenu Monsieur BOULAND Jacques pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation du restaurant Le Coquelicot. Le pourcentage d'honoraires était défini par un montant de tranche de travaux.

Considérant que le projet a été modifié et que le montant prévisionnel des travaux s'élève à ce jour à 120 000 € HT, au lieu de 225 000 € HT, le pourcentage pour le calcul des honoraires passe de 10 % à 10.50 %.

Le contrat ne sera pas signé tant que le montant de la subvention au titre de la D.E.T.R. ne sera pas notifié. En conséquence, il est proposé une solution transitoire pour permettre l'ouverture du commerce cet été : étanchéité de la couverture de la partie cuisine et pose de 2 plaques de placo. Les locataires seraient logés dans un pavillon du Lotissement Rottier.

Le mode de gestion qui avait été envisagé, était la location gérance. Après étude de la location-gérance et du bail commercial, il est préférable de retenir le bail commercial (3-6-9 ans).

Le planning prévisionnel est présenté à compter de la notification du marché de maîtrise d'œuvre :

Avant projet sommaire	2 semaines
Avant projet définitif	4 semaines
Projet : D.C.E. Dossier de consultation des Entreprises	4 semaines
Publicité de l'Appel d'Offres	
Réception des offres et ouverture des plis	4 semaines
Notification des marchés aux entreprises	2 semaines
Démarrage des Travaux	1 semaine

BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : ADMISSION EN NON VALEUR

Une demande d'admission en non-valeur est proposée par Madame LEGRAS, Trésorière s'agissant d'une facture de camping pour le mois de juin 2012 due par Monsieur LECAUCHOIS Sylvain d'un montant de 155.40 €.le Conseil Municipal accepte la demande et dit que les crédits sont inscrits à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget 2016 Régie Tourisme et Loisirs.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES AU S.E. 61

La Commune de Saint-Fraimbault fait partie du programme 2016 du Se61 concernant l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques ou hybrides. Jusqu'au 31 décembre 2017, la Commune participe aux charges d'exploitation fixe par borne et par an à hauteur de 500 € TTC. A compter du 1^{er} janvier 2018, la contribution de la Commune est arrêtée chaque année par le Comité Syndical pour les charges fixes et variables. pour bénéficier de cette prestation, le Conseil Municipal de SAINT-FRAIMBAULT doit transférer cette compétence optionnelle au sein du Se61. Dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations restent la propriété du Se61.le Conseil Municipal décide de transférer au Se61 la compétence optionnelle « infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » et d'inscrire chaque année au budget communal les dépenses liées au fonctionnement de ce service et de donner mandat au Maire pour régler les sommes dues au Se61.

Déchets verts et Encombrants

Il est rappelé aux frambaldéens qu'il n'y a pas de déchetterie pour déchets verts et encombrants sur la commune. La seule zone existante sur Saint Fraimbault étant les conteneurs sélectifs (Papier, carton, plastique, alu, verre) et les conteneurs d'ordures ménagères situés à coté des ateliers communaux. Il est donc demandé aux habitants d'emmener leurs déchets verts et encombrants à la déchetterie de Passais ou de Céaucé (ou de pratiquer le compostage).

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Passais : Lundi / Mercredi 14h -17h45, Samedi 9h -12h / 14h -17h45

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Céaucé :

Lundi / Mercredi 14h -16h45, Jeudi 10h -11h45, vendredi 14h -17h45, Samedi 9h -12h / 14h - 17h45

Demande d'information pour la suppression de haies

Avec 33 900 km, les haies du département de l'Orne constituent un maillage bocager, marqueur fort du paysage, en dépit d'une répartition contrastée sur le département (de la plaine d'Alençon au bocage du Domfrontais).

La multifonctionnalité des haies (production de bois, protection contre le vent, régulation du régime des eaux, réservoir de biodiversité, baliseur d'identité paysagère) se retrouve dans le panel législatif qui en assure la préservation. A ce titre, les différentes grandes politiques publiques (agriculture, environnement, risque, urbanisme) disposent de règles propres pouvant, le cas échéant, s'appliquer à un même dossier. Cette situation particulière génère bien souvent des incompréhensions et, implicitement, des difficultés dans le cadre de l'instruction des demandes de suppression des haies.

Aussi, afin d'améliorer la visibilité administrative des différentes réglementations et procédures associées, la DDT de l'Orne propose de mettre en place un guichet unique visant à répondre à tous les porteurs de projets (agriculteurs, particuliers, collectivités). Ainsi, chaque demandeur transmettra au guichet unique dont il dépend et dont la localisation figure sur la carte ci-après, une fiche type intitulée « Demande d'information sur la suppression de haies » que vous pouvez retirer en Mairie. Cette fiche sera accompagnée des éléments nécessaires à son instruction (carte générale de situation et photographies aériennes de localisation des projets de suppression de haies et de replantation éventuelle).

Délégation Territoriale Ouest

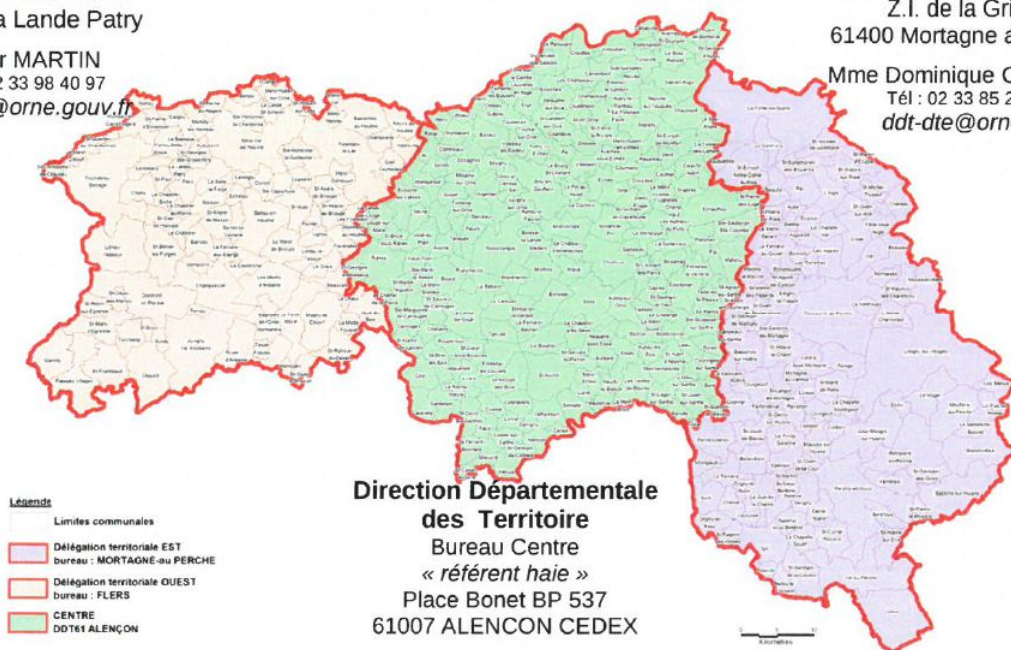
Bureau de Flers
« référent haie »
1 Les Landes Havas
61100 La Lande Patry

Didier MARTIN
Tél : 02 33 98 40 97
ddt-dto@orne.gouv.fr

Délégation Territoriale Est

Bureau de Mortagne au Perche
« référent haie »
Z.I. de la Grippe
61400 Mortagne au Perche

Mme Dominique CATINCHI
Tél : 02 33 85 26 50
ddt-dte@orne.gouv.fr



Direction Départementale
des Territoire
Bureau Centre
« référent haie »
Place Bonet BP 537
61007 ALENÇON CEDEX

Alain PHEOPHANOFF
Tél : 02 33 32 50 98
ddt-sae-at@orne.gouv.fr

La réponse comportera, d'une part, la liste des réglementations auxquelles est assujéti le projet et précisera, d'autre part, les démarches ultérieures à accomplir auprès des autorités compétentes. Cette réponse ne vaudra pas autorisation mais permettra, au cas par cas, de faire le point sur le cadre réglementaire à respecter.

Vous retrouverez l'ensemble des documents utiles à cette démarche sur le site internet de la Préfecture de l'Orne (site: <http://www.orne.gouv.fr>, rubrique agriculture/haie).

**LES CROTTES
C'EST DANS LE SAC**

Déjection canine

Plusieurs promeneurs ont remarqué des déjections canines sur les sentiers de promenades et sont venus le signaler en Mairie. Il est demandé aux propriétaires de chiens de ramasser les besoins de leurs amis pour garder notre village le plus propre et accueillant possible.



Démonstration d'hydromodélisme



Comme depuis plusieurs années maintenant, le 1er mai, le club d'hydromodélisme de La Ferté Macé vient faire une démonstration sur le plan d'eau de notre commune.

Le soleil étant de la partie, l'influence a été plutôt bonne et un grand nombre de maquettes ont été présentées. Vous pourrez découvrir ou redécouvrir tous ces bateaux lors d'une prochaine démonstration qui aura lieu le dimanche 21 août.



Bal Folk

Maubuissons

Trio A4

Samedi 16 Juillet

A partir de 21 h

Buvette du plan d'eau

St Fraimbault - 61

Contact : 06 20 19 55 25

CONSEIL NATIONAL
Village Fleuri
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Saint Fraimbault - 61

CONSEIL NATIONAL
Village Fleuri
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Dimanche 26 juin
Buvette du plan d'eau

Démo Danse Country
&
Chili Con Carné

15€

AMLOS Country Dance

Sur réservation avant
le 15 juin : 06 20 19 55 25

DATES A RETENIR

- Le 26 juin : **Démo Danse COUNTRY** et Chili cone carne
- Fin juin : **Inauguration des Drôles de Jardins**
- Le 16 juillet : **Bal FOLK** avec le Groupe **MAUBUISSONS**
- Le 15 août : **Les Flories d'Antan**
- Le 21 août : **Hydromodélisme**
- Le 15 octobre : **La semaine du goût Repas gastronomique**

